

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 17 DECEMBRE 2011

Présents : VEYSSIERE Michel, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, AMIEL Marie-Cécile, BONNET Marie-Anne, PAPAIX Yvan.
Absents excusés : MAURETTE Jean-François.
Secrétaire de séance : BONNET Marie-Anne.

1. CR séance précédente

Adopté.

2. Budget :
Décisions
Modificatives.

DM N° 6 : Section Investissement et Fonctionnement.

Monsieur le Maire:

Rappelle la validation lors du C M du 19 aout 2011 des projets de réalisation d'un sas de sécurité en fer forgé à l'intérieur de l'Eglise et du rond point au pont du midi.

Informe de transférer le cout du poste d'agent technique supporté en fonctionnement pour les mois de septembre à décembre 2011 sur l'opération 10 Eglise. La pose, la mise en peinture et la mise en place de l'éclairage à distance seront réalisées ultérieurement. L'enveloppe budgétaire est à accroître de 3700€ ; le cout total étant porté à 11715€

Indique que le solde de l'opération rond-point nécessite un complément de 503€.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
INVESTISSEMENT				
Opération Voirie	2128-20	503.00		
Opération Eglise	2313/040-10	8 587.00		
Opération Eglise			2313 - 10	4 895.52
Opération Ancienne Ecole			2313 - 41	4 194.48
TOTAL SI		9 090.00		9 090.00

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Rémunération	64131	6 038.00		
Charges sociales	6455	2 549.00		
Travaux en régie			722/042	8 587.00
TOTAL SF		8 587.00		8 587.00

Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:
Approuve la réaffectation proposée,

VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	----------	------------	----------------

DM N°7 :Section Fonctionnement.

Monsieur le Maire:

Informe que des frais liés aux réceptions de fin d'année sont à régler.

Propose la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
- Alimentation	60623	1200		
- Rémunération			64131	1200
TOTAL SF		1200		1200

Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:
Approuve la réaffectation proposée,

VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	----------	------------	----------------

3. Ouverture station de ski de Guzet et de l'Herz.	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve les plans de secours des deux stations de ski, le plan de prévention des avalanches de Guzet et prend les délibérations concernant les frais de secours. En parallèle avec les communes d'Ustou et du Port le Maire présente les différents arrêtés (réglementation sur les pistes, nomination du responsable de sécurité, création d'une commission communale de sécurité) à prendre afin d'assurer le bon fonctionnement des stations de Guzet et de Lers.</p> <table border="1" data-bbox="296 344 1350 380"> <tr> <td>VOTANTS : 9</td> <td>POUR : 9</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table>	VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		
4. Cotisation Fond Unique Habitat.	<p>Monsieur le Maire :</p> <p>Propose que la commune participe au niveau de 150 € au Fonds Unique Habitat (compétence transférée sur les Conseils Généraux par la loi du 13 août 2004). Cette proposition fait suite à une demande du Conseil Général (courrier du 20 janvier 2011) pour un montant de 514€ que nous ne pouvons assumer. La somme de 150 € semble plus à notre portée.</p> <p>Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Accepte de verser la somme de 150€ pour l'année 2011.</p> <table border="1" data-bbox="296 712 1350 748"> <tr> <td>VOTANTS : 9</td> <td>POUR : 9</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table>	VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		
5. Attribution indemnité gardiennage église.	<p>En application de la circulaire préfectorale du 25 mai 2009 faisant référence à la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 réglementant les indemnités de gardiennage des églises communales, le plafond du montant applicable en 2011 pour le gardiennage de l'église d'Aulus-Les-Bains à verser à Monsieur le Curé est de 119.55€.</p> <p>Monsieur le Maire :</p> <p>Propose pour l'année 2011 de verser la somme de 119.55€.</p> <p>Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Accepte cette proposition.</p> <table border="1" data-bbox="296 1146 1350 1182"> <tr> <td>VOTANTS : 9</td> <td>POUR : 9</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table>	VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		
6. Syndicat de Médecine Préventive : transfert de la mission auprès du Centre de Gestion.	<p>Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;</p> <p>Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;</p> <p>Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;</p> <p>Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;</p> <p>Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;</p> <p>Vu la convention conclue entre le Syndicat de Médecine Préventive de l'Ariège et le Centre de Gestion fixant les modalités d'exercice de la mission médecine préventive, hygiène et sécurité ;</p> <p>Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine préventive et d'hygiène et sécurité ;</p> <p>Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Décide de solliciter le Centre de Gestion de l'Ariège pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;</p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;</p> <p>De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.</p> <table border="1" data-bbox="296 2065 1350 2101"> <tr> <td>VOTANTS : 9</td> <td>POUR : 9</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table>	VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		

7. Point sur le projet de l'ancienne école.	La procédure négociée suit son cours avec l'entreprise de gros œuvre la SCOP du Couserans qui seule a répondu au premier appel d'offres, ainsi qu'avec les entreprises qui ont été candidates pour un ou deux lots. Cette négociation en vu de baisser les prix s'effectue sur la base de prestations modifiées à la baisse par l'architecte. D'ici la fin janvier 2012 il faudrait que nous soyons en mesure de procéder à un nouvel appel d'offres.				
8. Acquisition terrains.	Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat de parcelles effectué auprès de Madame Quemere et informe que l'acte final ainsi que le règlement dépendent à ce jour du délai d'instruction par le service des Hypothèques.				
9. Programme OMPCA.	<p>Dans le cadre du Plan de revitalisation du Couserans, le Syndicat Mixte du Pays Couserans, accompagné des partenaires consulaires (CCI et CMA), a porté l'étude préalable à une nouvelle OMPCA (FISAC), opération visant à soutenir et développer le commerce et l'artisanat de proximité via un programme d'actions partagé.</p> <p>Ce dispositif permet d'obtenir des subventions sur différentes actions (aides individuelles, actions d'accompagnement, actions d'animations et de communication ou encore actions de requalification des aménagements urbains en lien avec le commerce et l'artisanat de proximité).</p> <p>Pour ce faire, le Cabinet AID Observatoire, spécialisé en OMPCA, a été mandaté par le Pays pour réaliser l'étude préalable nécessaire à la constitution du dossier.</p> <p>Le diagnostic territorial a été réalisé au 1er trimestre 2011 (études documentaires, enquêtes, études terrains, entretiens, réunions avec les acteurs des pôles commerciaux et unions commerciales. La seconde partie de l'étude s'est attachée à définir les axes stratégiques et les actions. Fin juillet, une rencontre avec la DIRECCTE a permis de préciser le projet qui a été présenté en comité de pilotage final le 16 septembre 2011.</p> <p>Dans ce cadre, la commune d'Aulus-Les-Bains se positionne sur l'action suivante : « Requalifier l'environnement urbain aux abords des commerces et améliorer les liaisons urbaines entre les espaces marchands » pour Aulus = 4 200 € pour un autofinancement prévisionnel de 2100 €.</p> <p>Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'engage à réaliser l'action ci-dessus dans le cadre de la tranche 1 de l'OMPCA d'ici fin 2013. - Donne pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à ce dossier et poursuivre l'exécution de la présente délibération. <table border="1" data-bbox="296 1509 1350 1541"> <tr> <td>VOTANTS : 9</td> <td>POUR : 9</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table>	VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		
10. SDCEA : éclairage public.	<p>Monsieur le Maire :</p> <p>Rappelle le projet d'effacement des réseaux d'Eclairage Public, France télécom et Basse Tension sur le haut du village. Ces travaux sont prévus en 2012.</p> <p>Précise que ces travaux nécessitent la pose de 6 candélabres et 8 potences d'éclairage. Cette dépense est à financer par la commune avec une aide à hauteur de 6100 € de la part du SDCEA. Le cout restant pour la commune est de 23 580 € à financer par l'emprunt.</p> <p>Propose que le financement soit délégué au SDCEA à charge pour lui de remettre à la commune le plan d'amortissement prévisionnel et les conditions de remboursement de l'emprunt.</p> <p>Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Accepte cette proposition.</p> <table border="1" data-bbox="296 2047 1350 2078"> <tr> <td>VOTANTS : 9</td> <td>POUR : 9</td> <td>CONTRE : 0</td> <td>ABSTENTION : 0</td> </tr> </table>	VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
VOTANTS : 9	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0		

<p>11. Captage des eaux : forages.</p>	<p>Suite à la réunion d'information décidée au conseil du 30/09 dernier, qui a eu lieu « Maison du temps libre » le 8/11/2011 en présence des responsables de la communauté de communes et du cabinet ANTEA, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des présents pour la réalisation de forages à proximité des sources actuelles dans le parc thermal, en vue d'améliorer la ressource et de fortifier l'activité thermale.</p>										
<p>12. Point sur les dépôts de gravats dans la commune.</p>	<p>Depuis la suppression décidée par le SICTOM qui a délégué en la matière, de la benne des « encombrants » à l'entrée du village, on constate comme nous le prédisions des dépôts sauvages de quelques encombrants. Le Conseil Municipal décide de ré-informer la population de la procédure à suivre lorsque on a pas les moyens de porter les encombrants à la déchetterie d'Oust : téléphoner directement au SICTOM : 05 61 66 69 66, les jours de ramassage seront distribués et affichés en mairie. Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé de demander aux entreprises autorisées par des particuliers à ne déposer exclusivement que des gravats sur les propriétés privées et de retirer tout ce qui n'est pas gravats : ferraille, placoplâtre, linoléum, plastiques, rampes d'escalier ... Le Conseil Municipal a également décidé de demander que ne soient plus autorisés des dépôts route du col d'Agnes, car ils atteignent désormais la proximité de l'ancien sentier de Castelminier qui risquerait d'être recouvert.</p>										
<p>13. Point sur les décisions prises lors des derniers Conseils Municipaux.</p>	<p><u>Avenir du site de Castelminier</u> : Le Maire informe qu'il a appris à la dernière réunion de la Communauté de Communes (6 décembre 2011) sur information de Pauline Chaboussou chargée du patrimoine, qu'un projet de « route du fer » pouvait être envisagé dans le cadre d'un programme européen « interreg. » avec nos voisins Espagnols dans lequel Castelminier pourrait être inclus. <u>Pose des compteurs d'eau</u> : La pose est au centre du village. Les travaux reprendront à la mi-janvier. Après discussion avec le Directeur du SMDEA un arrangement (recours gracieux) sera trouvé pour le remboursement de l'isolation des traversées du Garbet. <u>Station épuration</u> : Donner garantie au SMDEA pour traversée d'engins pont du Foursous : contact pris avec DDE Conseil général. <u>Achat camionnette</u> : Achat pour l'instant inutile. <u>Dépôt de bouteilles de gaz</u> : Abandonnées au bord du Garbet, contact sans suite avec l'ancien gestionnaire, déplacement sera effectué par Mairie. <u>Enlèvement 4X4 « Pas de l'enfer »</u> : Effectué. <u>Station « Trail »</u> : Accord du Conseil Municipal pour démarches avec « Pays », Communauté de communes et Office de Tourisme pour monter un projet identifiant Aulus au plan Pyrénéen, National et pourquoi pas au-delà, comme station « Trail ». Coût prévisionnel global 80.000 €.</p>										
<p>14. Questions Diverses.</p>	<p>1- <u>Noël des enfants</u> : Marie-Anne Bonnet est en charge de l'organisation de la journée. Il est prévu un goûter avec animation. 2- <u>Paniers des aînés</u> : la distribution sera assurée par l'ensemble des élus à domicile entre Noël et la fin de l'année.</p> <table border="1" data-bbox="295 1512 1348 2027"> <tr> <td>VEYSSIERE Michel</td> <td>GALIN Marcel</td> </tr> <tr> <td>PAPAIX Martine</td> <td>GRANIER Lucien</td> </tr> <tr> <td>ROGALLE Bernadette</td> <td>BONNET Marie-Anne</td> </tr> <tr> <td>AMIEL Marie-Cécile</td> <td>PAPAIX Yvan</td> </tr> <tr> <td>SOUQUET Pierre</td> <td>MAURETTE Jean-François Absent</td> </tr> </table> <p>Compte rendu affiché le 13 janvier 2012 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.</p>	VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel	PAPAIX Martine	GRANIER Lucien	ROGALLE Bernadette	BONNET Marie-Anne	AMIEL Marie-Cécile	PAPAIX Yvan	SOUQUET Pierre	MAURETTE Jean-François Absent
VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel										
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien										
ROGALLE Bernadette	BONNET Marie-Anne										
AMIEL Marie-Cécile	PAPAIX Yvan										
SOUQUET Pierre	MAURETTE Jean-François Absent										